



Autorité de Régulation des Marchés Publics

Commission de Règlement des Différends

N° 041-2073 / A.R.M.P/CRD

رقم: _____ / س.ت.من.ع / ك.ت.ن.

041-2073

Nouakchott, le 02 SEP 2013 في

Le Président

الرئيس

AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP a décidé, dans sa réunion du lundi 02 septembre 2013, de suspendre la procédure du marché objet du DAON n°22 / CPMP / SR / SSM / MDR / SAN / 2013 relatif aux travaux de construction de l'abattoir des petits ruminants de la Moughataa d'El Mina, jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 41, 42 et 53 de la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics et des articles 36, 37 et 41 du décret n°2011-111 du 08 mai 2011 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Abou Moussa DIALLO

